

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Face à une véritable mascarade, les industriels assujettis demandent l'arrêt immédiat des travaux de la Commission « Copie Privée » et l'accélération de la mise en œuvre du Plan Numérique 2012.

Le Conseil d'État avait exigé en Juillet dernier que soit pris en compte le piratage en excluant celui ci de la base de calcul des barèmes de redevance pour copie privée. Il semblait logique que cette décision ait pour conséquence la baisse significative des niveaux de redevance.

L'actuelle Commission L311-5, en l'absence des industriels assujettis et de la majorité des associations de consommateurs, a décidé hier d'appliquer de façon surprenante la décision du Conseil d'Etat... en maintenant au centime d'€ près, le même barème !

De qui se moque-t-on ?

Personne ne fera croire que les tours de passe-passe statistiques répondent à ce que demande le Conseil d'État.

Les syndicats signataires de ce communiqué se pourvoieront donc judiciairement contre ce vote.

De même les syndicats signataires demandent l'arrêt immédiat des travaux de l'actuelle Commission.

Seule une nouvelle Commission, conforme aux décisions inscrites dans le Plan Numérique 2012, sera à même de reprendre sereinement les travaux et de décider, en présence de tous les acteurs concernés d'un système de compensation de copie privée juste et proportionné.

Les organisations signataires appellent de leurs vœux, la mise en place le plus rapidement possible de cette nouvelle Commission.

Rappelons que le Plan Numérique 2012 propose principalement les actions suivantes :

1. Désigner le Président de la Commission et les représentants conjointement par les ministres de la culture, de l'industrie, de la consommation.
2. Doter la Commission de moyens propres pour réaliser les indispensables études d'usage.
3. Permettre au président de demander une seconde lecture avec une majorité qualifiée des deux tiers.
4. Lutter contre les absences des membres.
5. Ouvrir la Commission aux nouveaux assujettis.
6. Communiquer de façon transparente vers les consommateurs.

Les organisations signataires ne siégeront de nouveau que dans le cadre de cette nouvelle Commission.

Guy NOËL
Président

Benoît LELIÈVRE
Président

Henri CHITE
Vice-Président

SECIMAVI
01 44 69 40 77

SIMAVELEC
01 45 05 71 81

SNSII
01 44 69 40 76